

LABEL MINERGIE – RENOVATION – NOUVELLE CONSTRUCTION
Complément aux subventions cantonales M12 – M16

Requérant (propriétaire)	Réalisateur de l'étude/travaux
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA/Lieu :	NPA/Lieu :
Tél. :	Tél. :
E-mail :	E-mail :

Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

N° compte/IBAN :

Données du bâtiment

Rue et n° : N° ECA :

N° parcelle : Année de construction :

Affectation : Habitat collectif Habitat individuel Autres :

Bâtiment neuf : oui non

Agent énergétique actuel : Mazout Gaz Bois Autres :

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE* :m² Nombre d'appartements :

Documents à joindre obligatoirement

- ✓ Copie de la **décision d'octroi** de la subvention cantonale émise par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud
- ✓ Copie de la lettre de **confirmation de paiement** de la subvention cantonale émise à l'issue des travaux par la Direction de l'énergie et de l'environnement (DGE-DIREN) du Canton de Vaud

Conditions d'octroi

- ✓ Les conditions cantonales d'éligibilité s'appliquent
<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions-programme-batiments/>
- ✓ Le montant maximal des subventions communales cumulées ne peut excéder Fr. 30'000.- pour un même objet
- ✓ Subvention non cumulable avec le complément à la subvention M01 à M08
- ✓ Versement de la subvention communale sur présentation de la confirmation de paiement de la subvention cantonale

Calcul de la subvention communale – Complément aux subventions cantonales M12 et M16

Le montant de la subvention se monte à 50 % du montant octroyé par le Canton, soit :

Rénovation

Habitation individuelle

Minergie : Fr. 50.-/m² SRE,
Minergie-P : Fr. 75.-/m² SRE,

Habitation collective

Minergie : Fr. 30.-/ m² SRE,
Minergie-P : Fr. 45.-/ m² SRE,

Autres affectations

Minergie : Fr. 20.-/ m² SRE,
Minergie-P : Fr. 30.-/ m² SRE,

Bonus supplémentaire

pour tout type d'affectation :
Bonus label Eco : Fr. 5.-/m² SRE,

Montant maximal : Fr. 30'000.-

Nouvelle construction

Habitation individuelle

Minergie-P : Fr. 75.-/ m² SRE,

Habitation collective

Minergie-P : Fr. 45.-/ m² SRE,

Autres affectations

Minergie-P : Fr. 32.50/ m² SRE,

Bonus supplémentaire

pour tout type d'affectation :
Bonus label Eco : Fr. 5.-/m² SRE,

Montant maximal : Fr. 30'000.-

Procédure

- ✓ La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, **au plus tard 6 mois après la date de l'octroi de la confirmation de paiement de la subvention cantonale**
- ✓ Les dossiers **incomplets, non signés ou non datés** seront renvoyés à l'expéditeur
- ✓ La demande est adressée au Service des bâtiments, évacuation des eaux et durabilité, ch. des Esserts 5, CP 133, 1024 Ecublens ou par mail à batiments@ecublens.ch. Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Service au 021 695 60 10.

Signature

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, a pris connaissance du règlement communal et de la directive du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable » et s'engage à fournir tous les documents supplémentaires nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : Signature :

Emplacement réservé à l'administration communale

Date réception :	N° de dossier :
Date accusé réception :	Montant octroyé :
N° rapport Municipalité :	Date :
Contrôlé par :	Date :
Chef de Service :	Date :
Commentaires :	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	